

## Communauté de communes Cœur de Berry

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) est définie par la loi ESS comme « **un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine** ». Les entreprises faisant parties du périmètre ESS sont les **associations, les coopératives, les mutuelles, les fondations et les entreprises commerciales de l'ESS car ayant une utilité sociale**. C'est une économie ancrée dans les territoires ayant pour principe la **gestion démocratique, la non-lucrativité individuelle et l'utilité collective**.

### Les chiffres clés de l'emploi

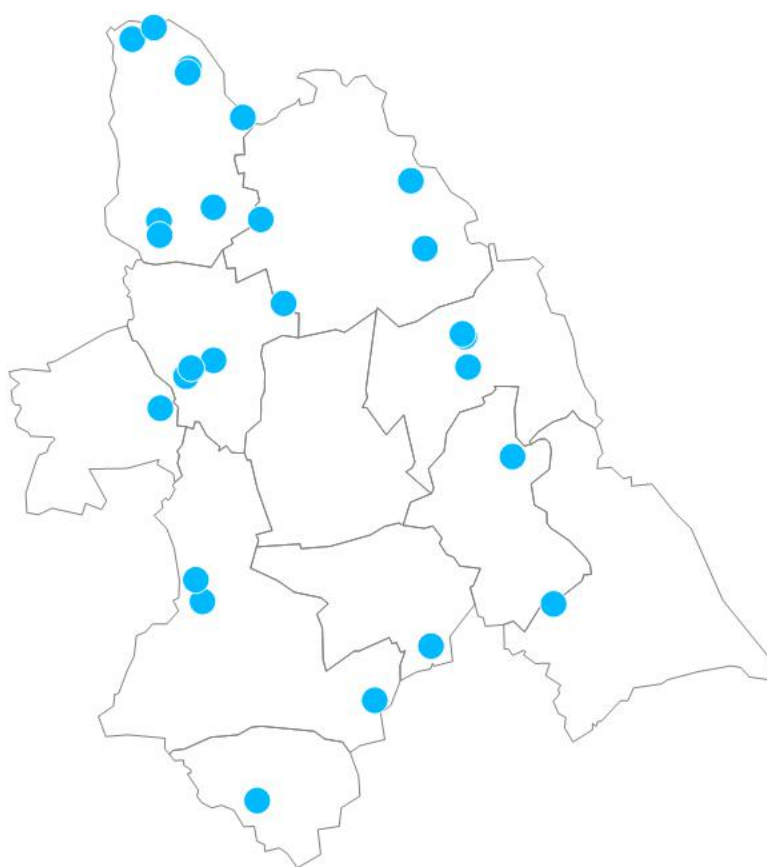
L'ESS représente **9,9% des établissements employeurs\*** employant **108 salariés\*** de Cœur de Berry.

Par conséquent, le poids économique de l'ESS est plus en retrait sur votre territoire que sur le département du Cher.

Les quatre secteurs les plus dynamiques sont :

- Les **services** ;
- Les **sports & loisirs** ;
- Les **arts et spectacles** ;
- Les **activités financières et d'assurance**.

### Implantation des entreprises de l'ESS



Source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire d'après INSEE SIRENE Janvier 2020

	Nombre de salariés ESS	Part des salariés ESS	Nombre établissements employeurs de l'ESS	Part des établissements employeurs de l'ESS
<b>CC Cœur de Berry</b>	<b>108</b>	<b>10,9%</b>	<b>20</b>	<b>9,9%</b>
<b>Cher</b>	9899	10,6%	928	9,7%
<b>Centre-Val de Loire</b>	92 694	10,6%	8 803	10,9%

Contact :  
j.fulloy@cresscentre.org

\*Source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire d'après INSEE FLORES 31/12/2019